

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE

Le Conseil municipal s'est réuni le 14 novembre à 18h30 sous la présidence de M.ROUX Daniel.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel. CREGUT Sylvain. FOURNIER Pascal. SARLIEVE Claude. PANCRACIO Amélie. RAYNAUD Aurélie. CHANONAT Jean-Louis. VAUZEILLES Daniel. DA CRUZ Marie-Laure. QUINSAT Guy

ORDRE DU JOUR

- .Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- .Vote d'une motion pour la défense des trésoreries du territoire
- .Convention de mise à disposition du matériel de la cantine scolaire au SIVOM de la Vallée Verte
- .Points sur les travaux d'enlèvement des remblais dans les zones humides
- .Examen d'une demande d'acquisition d'une partie du domaine public
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE D'UNE MOTION POUR LA DEFENSE DES TRESORERIES DU TERRITOIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la Motion suivante :

Le projet de restructuration du réseau des Finances publiques qui a été Présenté aux élus du Sancy prévoit la fermeture de tous les Centres des Finances Publiques du territoire. Cette restructuration conduirait Inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes, alors Même que les populations locales ont besoin de cohésion sociale et Territoriale. Ce choix, au nom de la rationalisation budgétaire, ne Faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés.

Par cette motion les élus de Chambon/Lac, confirment les principes Défendus lors de la matinée de mobilisation réunissant salariés et acteurs Locaux :

- . Volonté d'un service public sur le territoire accessible aux citoyens,

. Maintien du lien étroit entre la trésorerie et les collectivités, notamment Dans l'assistance des secrétaires de mairie et des élus,
 Toutefois, si les missions doivent évoluer il y a nécessité d'obtenir des Garanties sur la façon dont le service sera assuré, pour ne pas subir les Désagréments connus dans l'histoire récente.

Aussi à l'unanimité, l'assemblée délibérante donne un avis défavorable A l'organisation du réseau des Finances Publiques proposée à ce stade. Néanmoins, si cette organisation était imposée, elle demande qu'une Trésorerie soit maintenue pour les deux communautés de communes du Territoire (Massif du Sancy et Dôme-Sancy-Artense) et propose Celle de la commune du Mont-Dore, centrale et d'une importance Significative.

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2018-021 disant que le SIVOM de la Vallée Verte prend la compétence de la cantine de l'école de Chambon Sur lac,

Considérant qu'il est inutile de racheter du matériel alors Qu'il y en a déjà, appartenant à la commune de Chambon Sur Lac,

Le Conseil Municipal ,à l'unanimité des votants,

AUTORISE le Maire à signer une convention de prêt de matériel avec le SIVOM De la Vallée VERTE de la Couze Chambon sis place de l'hôtel de Ville 63790 MUROL représentée par : M. Sébastien GOUTTEBEL, Président.

POINTS SUR LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DES REMBLAIS DANS LES ZONES HUMIDES

Le Département a entrepris les travaux d'enlèvement des remblais dans les zones humides. Zone 3(pont de pétary) conformément à l'autorisation délivrée par la DREAL , les déblais seront déposés dans l'ancienne carrière des Champessats.

Problème de M. LAYDIER Léon (délai pour réaliser ces travaux : 20.12.2020).

Le Maire propose à son Conseil Municipal, considérant que le terrain de M. LAYDIER ne présente pas de valeur, car non constructible ,que la commune l'achète moyennant l'euro symbolique, la commune le prendrait en l'état. Le Conseil municipal est favorable à cette proposition.

M.CHANONAT suggère d'alerter par voie de presse l'opinion publique sur cette affaire !!!

EXAMEN D'UNE DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A SURAINS

M. Mme DROUINEAU sollicite l'achat d'une partie du domaine public au lieu-dit « surain » pour un projet d'agrandissement de leur maison .Ils ont reçu l'accord verbal de leur voisin M. ANGUET, propriétaire de la parcelle située à l'arrière de leur propriété.

D'autre part, leur projet d'assainissement individuel ayant reçu un accord favorable de SUEZ, ils sollicitent l'autorisation de réaliser les tranchées nécessaires en traversée de route pour rejoindre l'installation qui sera réalisée sur leur parcelle, située en contrebas.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la traversée du domaine public afin qu'il puisse réaliser leur assainissement individuel dans de bonnes conditions, sous réserve de remettre la chaussée en bon état après travaux. En ce qui concerne la vente d'une partie du domaine public, la commission des travaux se rendra prochainement sur place afin de juger si cette opération est réalisable. Toutefois si cette affaire se concrétise, M. et Mme DROUINEAU devront avoir reçu l'avis favorable de leur voisin, M.et Mme ANGUE, avant le début l'enquête publique.

Il est évoqué également le permis de démolir pour les 2 chalets à surains, laissés à l'abandon par la famille d'OVIDIO. Monsieur le Maire en prend acte et se renseignera auprès de la DDT à ISSOIRE afin de connaître les modalités, de manière à faire disparaître ces deux ruines de l'environnement.

PROJET CHAMBON MONTAGNE- PARC DE LOISIRS EN NATURE

M. le Maire expose à son Conseil le dossier de présentation succinct du projet Chambon Montagne, élaboré par Zsolt OSZTIAN (guide de haute montagne) au Mont-Dore.

Ce projet intéressant devra tout d'abord être intégré dans le futur PLU.

Compte tenu de l'importance de ce dernier « Aménagement de terrain pour la pratique de sports ou de loisirs, fera l'objet d'un passage devant le comité UTN, ainsi que la création d'un restaurant au Sommet du Puy de la Perdrix par la Société PAVIN SANCY.

En outre le Syndicat Intercommunal de CHAMBON DES NEIGES, titulaire d'un bail emphytéotique pour les parcelles relatives au projet « Chambon Montagne » devra valider ce dernier.

QUESTIONS DIVERSES

PANNEAU LUMINEUX AU LAC CHAMBON

Le panneau lumineux installé auprès du parking de la petite plage au Lac Chambon est en panne depuis plusieurs semaines. Compte tenu de l'urgence à remettre en état de marche ce dernier, Monsieur le Maire a donné son accord à l'entreprise SES qui a présenté un devis de 1399€ pour sa réparation.

Le Conseil municipal en prend acte.

DOSSIER VOIRIE

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de différentes réclamations concernant le chemin dit « de Fougerousse » à Varennes (environ 300 mètres). Un devis a été proposé par l'entreprise BOYER de la Bourboule (Yannick LATREILLE).

Après délibération, le Conseil Municipal :

. Compte tenu de la saison hivernale qui approche reporte au printemps prochain l'examen approfondi de ce dossier.

DEMOLITION BATIMENT LA CAIRE

Le Maire présente le devis de l'entreprise AUBRY qui s'élève à 3200€

Le devis de TPA à 1920€ sans évacuation

Il est rappelé que M. SARLIEVE Georges doit enlever ses deux pylônes, que la commune lui a donnés. Compte tenu qu'il n'y a pas urgence, ce dossier sera revu ultérieurement.

FOUR A PAIN DE VOISSIERES

Mme JAVERLIAT Sylvie fait part à la municipalité des dégâts sur le four à pain de Voissières. Le chapeau de la cheminée est tombé, il est toujours sur la cheminée mais n'est plus sur les cales en pierre qui le soutienne. D'autre part, le mur côté chemin prend fortement l'eau depuis plusieurs années.

Le Conseil en prend note, la Commission des travaux se rendra prochainement sur place, pour se rendre compte des travaux à réaliser.

BALADES A THEMES DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANCY

M. Emmanuel LABASSE rapporteur de ce dossier, estimant que ce dernier n'est pas tout à fait complet, préfère remettre à une autre réunion sa présentation devant le Conseil Municipal. A ce sujet, Monsieur le Maire tient à remercier particulièrement tous les membres qui ont œuvré à la mise en place de cette balade.

DOSSIER MONTALEIX- CHEMIN COMMUNAL

Il y a eu erreur lors du remembrement , la commission communale des impôts va se réunir Le 14.01.2020, en présence d'un géomètre des impôts (M. ALLEMAND) qui devra régulariser cette affaire.

DOSSIER AMBLARD

Suite à la réclamation de M. AMBLARD de Monneau, il est prévu prochainement une réunion entre M. PASQUIER (président de l'ASA) et M. AMBLARD qui se tiendra en mairie.

DOSSIER GREINER de SERRETTE

M. GREINER conteste l'arrêté du Maire interdisant l'accès à sa propriété par le chemin communal qui s'est effondré suite aux intempéries, auprès du Tribunal Administratif. Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de charger le cabinet DMJP Avocat de défendre les intérêts de la commune. Le Conseil en prend acte.

TRAVERSEE DE LA VALLEE VERTE 2020

Suite au succès de la traversée de la Vallée Verte 2019, les organisateurs souhaitent renouveler cette manifestation les 20 et 21 juin 2020.

Il est proposé d'appliquer un forfait pour l'utilisation du coffret électrique. M. le Maire et M. CHANONAT rencontreront prochainement Isabelle PLANE, organisatrice de ce TRAIL.

Convention relative à la mise à Disposition d'une partie du domaine Communal cadastré ZE 126 sur les bords du Lac Chambon à Mme SIMON

Mme SIMON souhaite reconduire son contrat pour l'année 2020.

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un projet de convention à établir entre la commune de CHAMBON/LAC et

Mme Laurence SIMON « la Grande Bodaine » 44100 MAZANGE relative à la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZE 126 au bord du Lac Chambon, pour la saison estivale 2020.

**Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal décide :**

. D'accepter les termes de la convention entre la commune de CHAMBON/LAC et Mme Laurence SIMON « la Grande bodaine »

41100 MAZANGE, relative à la mise à disposition d'une partie du domaine communal cadastrée N°126 face à la base nautique du Lac Chambon afin d'y implanter deux structures de jeux de loisirs, moyennant la somme de 1490€ net pour la saison estivale 2020.

. Donne tous pouvoirs à son Maire, M. Daniel ROUX afin de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Recherche de foncier pour installation agricole (caprin fromager)

Mme BOUCHEREAU Pauline et M. PERCHAT Julien du village des Angles, souhaitent créer une exploitation caprine fromagère.

Leur projet d'installation consiste en un élevage de 40 à 50 chèvres. Afin de concrétiser leur projet, ils sont à la recherche de foncier et d'un bâtiment d'exploitation.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rechercher des terrains pour l'installation de cette chèvrerie, ce qui n'est pas facile.

Voir peut-être avec Mme BUSSINET (qui souhaite vendre des terrains).

A cet égard, Mme DA CRUZ Marie-Laure donne lecture du courrier de Mme BUSSINET Myriam qui souhaite vendre des terrains (la SAFER ne les ayant pas vendus), M. le Maire se charge de les mettre en relation.

TRAVAUX MAISON DE LA RESERVE

Suite aux dégâts dans la Maison de la Réserve, le lavabo est en très mauvais état. Il faut peut-être envisager de l'enlever.

Le Maire rappelle que c'est l'assurance du Parc qui paie les dégâts.

Au printemps prochain prévoir devis pour les menuiseries.

SDIS

Demande des sapeurs- pompiers qui souhaitent connaître la liste des rues du bourg du Chambon, Varennes et le Lac pour d'éventuelles interventions plus rapides, auprès des habitants. M. le Maire charge le secrétariat de transmettre ces documents à M. Franck RAYNAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance en remerciant tous les membres présents à cette session.